

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2026-022

Date de la convocation : 26/02/2026

Membres en exercice : 24

Membres présents : 18

Membres votants : 20

Le cinq mars deux mille vingt-six, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mesdames Danielle ANDREY, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, Françoise PAYEN et Messieurs Tony BESANCON, Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY, Jean DE POUILLY, Vincent FLEURY, Gérald LORFEUVRE, Pierre LAURENT CHAUVET, Christophe MANCEAUX, Pierre POTRON, Jean-Pol RICHELET, René SALEZ, Vincent THIERION et Benoît SINGLIT.

Représentés : M. Yann DUGARD donne pouvoir de vote à Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Michel MEIS donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN.

**OBJET : AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HEBERGEMENT ET DE REPAS DANS
LE CADRE D'UN PROJET « EDUCATION ARTISTIQUE CULTURELLE A DESTINATION DES
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES**

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Action sociale »,

Vu la délibération DC2024-91 définissant l'intérêt communautaire du soutien aux projets éducatifs portés par les SIVU-SIVOM et commune favorisant l'accès à la culture et l'éducation à l'environnement des enfants du territoire,

Vu le Projet Culturel de Territoire et notamment la volonté de favoriser l'accès à la culture pour tous,

Vu la convention territoire de culture 2025-2028 signée entre le Département et la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise,

Vu le projet « Résidence d'auteur jeunesse avec Yaël Hassan : Sensibilisation à l'acceptation des différences et à la lutte contre les discriminations à travers la littérature jeunesse »,

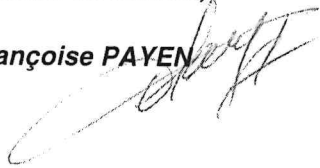
.../...

Le Bureau, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- DE PRENDRE en charge, avec l'enveloppe financière allouée par le conseil départemental pour les projets d'éducation artistique et culturel, les frais d'hébergement et de repas occasionnés par le projet « Résidence d'auteur jeunesse avec Yaël Hassan : Sensibilisation à l'acceptation des différences et à la lutte contre les discriminations à travers la littérature jeunesse ».
- D'AUTORISER, le cas échéant, le Président à signer tous les actes à intervenir nécessaires à l'application de cette décision.

La secrétaire de séance,

Mme Françoise PAYEN



Le Président,



Benoît SINGLIT